

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
MARS 2021**

DELIBERATION N° 21-01

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-50 du 19 novembre 2019 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2020,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifiée par délibération n° CA 20-14 du 11 mai 2020),
- Vu la délibération n° CA 20-43 du 17 novembre 2020 approuvant plusieurs modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024),
- Vu la délibération n° CB 20-12 du 30 novembre 2020 relative à des modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024),
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 21-02 du 9 mars 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 21-04 du 9 mars 2021 relative à l'élection à la présidence, à la vice-présidence et aux membres de la commission des aides,

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De donner un avis favorable aux projets de contrats suivants :

- Contrat de Territoire Eau & Climat Trames vertes et bleues de l'Yerres et de ses affluents (DTSF),
- Contrat de Territoire Eau & Climat CU du Grand Reims (DTVM),

- Contrat de Territoire Eau & Climat CC Argonne-Champenoise (DTVM),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Région de Suippes (DTVM),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Cure Yonne (DTSAM),
- Contrat de Territoire Eau & Climat Saint Lô Agglomération (DTBN),
- Contrat de Territoire Eau & Climat CU Caen-la-Mer (DTBN),
- Contrat de Territoire Eau & Climat de la Rouvre au Noireau (DTBN),
- Contrat de Territoire Eau & Climat CA Mont-Saint-Michel Normandie (DTBN)

De donner un avis favorable aux projets de conventions PAPI suivants :

- PAPI Arques et Scie
- PAPI Loing

Article 2

De donner un avis favorable sur l'ensemble des dossiers présentés à la commission avec les modifications listées en annexe 1.

Article 3

M. CHOLLEY n'a pas pris part au vote concernant les dossiers dont l'attributaire est le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP), dossiers n°1080560 et 1080438 ainsi que sur les avenants de prolongation de délais n°1080240, 1080623 et 1080621.

Mme JOURDAIN n'a pas pris part au vote concernant les dossiers CEN Normandie, dossiers n° 1092404 et 1080859 ainsi que le dossier n°1080286 l'ANBDD ainsi que les dossiers n°1081187 et 1081079 dont l'attributaire est le CEN Haut de France et CEN Bourgogne.

M. SARTEAU n'a pas pris part au vote concernant le dossier n°1081066 dont l'attributaire est SEINORMIGR.

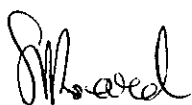
M. LOMBARD n'a pas pris part au vote pour les dossiers n° 1080662 et 1079969 dont l'attributaire est CC DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.

Mme GUILMAIN n'a pas pris part au vote concernant le dossier n° 1080483, étant l'instructrice de ce dossier.

Article 4

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à finaliser et signer les contrats et conventions listés à l'article 1.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie, par intérim**



Sandrine ROCARD

**Le Président
de la commission des aides**



Francois CHOLLEY

DELIBERATION N° 21-01 – ANNEXE 1

COMMISSION DES AIDES DU 24 MARS 2021

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

AVEC LES MODIFICATIONS DES DOSSIERS D'AIDES

Direction Seine Amont
Volume 4

<p>Ligne programme : 2330</p> <p>Dossier : 1080393 Aide : 1092408 -1</p> <p>Bénéficiaire : REGIE SM EAU ASSAINISSEMENT MILIEUX AQUATIQUE</p>	<p>Modification : Ligne programme à modifier : ligne programme 3211 (mesures).</p>
<p>Ligne programme : 7025</p> <p>Dossier : 1081221 Aide : 1092476 -1</p> <p>Bénéficiaire : SIAEP DE BRION SUR OURCE</p>	<p>Modification : Modifier l'assiette retenue de 521 026€ et non de 587 585€ soit une subvention de 312 606€ au lieu de 352 551€.</p>
<p>Ligne programme : 1112</p> <p>Dossier : 1081265 Aide : 1092537 -1</p> <p>Bénéficiaire : SYNDICAT DES EAUX ET SERVICES AUXOI</p>	<p>Modification : Modifier l'assiette retenue de 437 703€ et non de 438 000€ soit subvention de 437 703€ au lieu de 438 000€, le taux est à 100%.</p>

<p>CTEC Argonne Champenoise</p>	<p>Modification : Le n° de dossier 1081259 est supprimé et il a été remplacé par le n° dossier 1081463.</p> <p>Ajouter les phrases suivantes dans l'article 7 : Pour l'accompagnement de ces actions cibles de protection seront déployés des moyens de formation et de sensibilisation dont le programme est concerté en amont :</p> <p>Dans le domaine de la formation, de la sensibilisation et de l'information, pour les domaines transversaux et/ou pluri captages :</p> <ul style="list-style-type: none">• 250 € par action dans le cadre d'un événement organisé par un tiers ; «• 500 € par action de formation ;• 600 € par manifestation avec un public de moins de 20 personnes ;• 800 € par manifestation de plus de 20 personnes ;• 600 € par article publié et/ou bilan annuel (qualité de l'eau) ;• 800 € par lettre d'informations d'a minima 2 pages. <p>Ces actions sont adaptées dès l'adoption des plans d'action à leurs objectifs d'évolution de pratiques pour valoriser les PSE, MAE etc.</p>
--	---

<p>CTEC Région de Suippes</p>	<p>Ajouter les phrases suivantes dans l'article 7 : Pour l'accompagnement de ces actions cibles de protection seront déployés des moyens de formation et de sensibilisation dont le programme est concerté en amont :</p> <p>Dans le domaine de la formation, de la sensibilisation et de l'information, pour les domaines transversaux et/ou pluri captages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 250 € par action dans le cadre d'un événement organisé par un tiers ; « • 500 € par action de formation ; • 600 € par manifestation avec un public de moins de 20 personnes ; • 800 € par manifestation de plus de 20 personnes ; • 600 € par article publié et/ou bilan annuel (qualité de l'eau) ; • 800 € par lettre d'informations d'a minima 2 pages. <p>Ces actions sont adaptées dès l'adoption des plans d'action à leurs objectifs d'évolution de pratiques pour valoriser les PSE, MAE etc.</p> <p>Dans l'article 8 ajouter les éléments suivants : Le suivi à mi-parcours contrôlera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Finalisation des études définissant les modalités d'abandon des captages non protégés par une DUP, avec un calendrier de réalisation pour le rebouchage de ces captages dans les règles de l'art, et avant la fin du contrat validé par délibération favorable de la CCAC ; <p>La Finalisation des études AAC et engagement des premières actions issues des plans d'actions pour la protection de la ressource.</p>
<p>Ligne programme : 1623</p> <p>Dossier : 1079956 Aide : 1091157 -1</p> <p>Bénéficiaire : COM VITRY LE FRANCOIS</p>	<p>Modification : Modifier l'assiette retenue de 242 550€ au lieu de 300 210€ soit une subvention de 193 952 € au lieu de 240 168€.</p>

Direction Territoriale Vallée d'Oise
Volume 6

<p>Ligne programme : 2310</p> <p>Dossier : 1080489 Aide : 1091614 -1</p> <p>Bénéficiaire : BIO EN HAUTS DE FRANCE</p>	<p>Modification : Ligne programme à modifier : ligne programme 1810 (agricultures).</p>
---	--

Direction Territoriale des Bocages Normands
Volume 8

<p>Ligne programme : 1111</p> <p>Dossier : 1079680 Aide : 1090878-1</p> <p>Bénéficiaire : SA POUR LA STATION EPURATION DE TILLY</p>	<p>Modification : Modifier l'assiette retenue de 1 857 163 € au lieu de 1 951 840€ soit une subvention de 742 866 € au lieu de 780 736 € et une avance de 371 433 € au lieu de 390 368 soit un total de 1 114 299 € au lieu de 1 171 104 €.</p>
---	--